

Image not found or type unknown



Convocation par la gendarmerie

Par **Thibo**, le **29/09/2010 à 14:56**

Bonjour,rnrnLa gendarmerie m'a convoqué par téléphone pour une affaire qui s'est déroulée il y a 1 mois et demi. De plus, la plainte a été retirée il y a 1 mois voire un peu plus. Les gendarmes ont'ils le droit de me convoquer malgré tout ça ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **29/09/2010 à 22:35**

Bonjour,rnrnMême si la "victime" a décidé de retirer sa plainte, le Parquet, représenté par le Procureur, peut décider de poursuivre l'affaire et de poursuivre l'enquête, ne serait-ce que pour savoir ce qui s'est réellement passé.

Par **Thibo**, le **29/09/2010 à 23:38**

ah d'accord, merci pour la reponse